

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL – PATRIE

REGION DE L'ADAMAOUA

CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES INFRASTRUCTURES ET DE
L'AMENAGEMENT REGIONAL

BP: 542 NDÉRÉ TEL: 222 25 26 41



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK- FATHERLAND

ADAMAOUA REGION

ADAMAOUA REGIONAL COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INFRASTRUCTURE AND REGIONAL
DEVELOPMENT DIVISION

PO BOX: 542 NDÉRÉ TEL: 222 25 26 41

ADDITIF N° 001/A/CR-AD/SG/DIAR/2026 DU 10 juin 2026 RELATIF À L'AVIS À SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT N°001/ASMI/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/SPM/2026 DU 28 MAI 2026 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) EN VUE DE LA RÉALISATION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT À DEUX TRAVÉES (18 ML DE PORTÉE ET 8 M DE LARGE) SUR LE MAYO ANAM SUR LA ROUTE RÉGIONALE R0803, COMMUNE DE MARTAP, DÉPARTEMENT DE LA VINA, RÉGION DE L'ADAMAOUA.

Le Président du Conseil Régional de l'Adamaoua, Autorité Contractante, porte à la connaissance des potentiels consultants postulant à l'Avis à Sollicitation de Manifestations d'Intérêt (ASMI) ci-dessus mentionné, que les modifications ci-après ont été apportées audit avis :

I. CONTEXTE ET CRITÈRES DE QUALIFICATION DES CONSULTANTS

AU LIEU DE :

Les consultants (firmes) doivent : Avoir une bonne expérience en matière de Contrôle et de Surveillance des projets dans le domaine du Génie Civil (Ponts, Bâtiments et d'assainissement ; avoir au moins 15 (quinze) ans d'expérience générale dans la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil et rural, avoir une expérience avérée en matière de suivi et contrôle de la réalisation des ouvrages d'art d'au moins (dix) 10 ans. En outre, le consultant doit avoir effectué au moins deux (02) missions comparables... (*Le reste sans changement*).

LIRE :

Les consultants (firmes) doivent justifier d'une expérience pertinente dans le domaine des études, du contrôle et de la surveillance des travaux de Génie Civil (notamment les infrastructures routières et les ouvrages d'art). À cet effet, la firme doit remplir les conditions minimales suivantes :

1. **Expérience générale :** Justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience générale dans la maîtrise d'œuvre et le contrôle des travaux de génie civil et d'infrastructures routières.
2. **Expérience spécifique :** Justifier d'au moins cinq (05) ans d'expérience spécifique dans le suivi, le contrôle ou la réalisation d'ouvrages d'art (ponts ou dalots majeurs).
3. **Missions comparables :** Avoir réalisé avec succès au moins deux (02) missions de maîtrise d'œuvre ou de contrôle de travaux de construction ou de réhabilitation d'ouvrages d'art au cours

des dix (10) dernières années. La réalisation d'études complètes de conception de ponts constituera un atout de départage.

II. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS ET PROFIL DU CHEF DE MISSION

AU LIEU DE :

(Le texte initial a omis les spécifications détaillées du personnel clé).

LIRE :

Le Consultant mettra à disposition un personnel clé hautement qualifié. Le profil minimal du Chef de Mission (présenté dans l'offre) est le suivant :

- **Formation :** Ingénieur de Génie Civil (minimum Bac+5 ou équivalent).
- **Expérience générale :** Justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience globale dans la conduite, l'étude ou le contrôle de projets d'infrastructures de transport auprès de la personne publique ou privée.
- **Expérience spécifique :** Justifier d'avoir assuré, en tant que Chef de Mission ou d'Équipe, le contrôle technique ou la maîtrise d'œuvre d'au moins deux (02) projets de construction ou de reconstruction d'ouvrages d'art (ponts) de portée linéaire supérieure ou égale à 15 mètres au cours des huit (08) dernières années.
- **Compétences transversales :** Parfaite maîtrise de la langue française ou anglaise. Maîtrise éprouvée des outils informatiques et des logiciels professionnels applicables (Excel, Word, MS Project, ainsi que les logiciels de dessin technique et de calcul des structures).

III. COMPOSITION DU DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

AU LIEU DE :

(Le texte initial n'indiquait pas la liste formelle des pièces administratives et techniques requises).

LIRE :

Les dossiers de manifestation d'intérêt devront obligatoirement comprendre les sections et documents suivants, sous peine de rejet :

1. Volume 1 : Documents Administratifs

- Une lettre de manifestation d'intérêt dûment datée et signée par le représentant légal de la firme.
- L'accord de groupement (le cas échéant), définissant l'entreprise mandataire.
- Une attestation de catégorisation conforme au sous-secteur et à la catégorie concernés.
- Les pièces administratives en cours de validité certifiant l'existence légale et fiscale de la structure (*Registre du commerce, attestation de non-redevance ou équivalents selon le pays d'origine*).

2. Volume 2 : Dossier Technique (Références et Personnel)

- La présentation de la structure et les références générales du Consultant.
- Les fiches de références spécifiques pour les missions similaires réalisées, **justifiées obligatoirement** par :
 - La copie de la première et de la dernière page signée du contrat ou marché afférent.
 - La copie du procès-verbal de réception (provisoire ou définitive) ou l'attestation de bonne fin d'exécution délivrée par le Maître d'Ouvrage.
- Le Curriculum Vitae (CV) détaillé du Chef de Mission proposé, daté de moins de trois (03) mois, signé par l'intéressé, accompagné de la copie certifiée de son diplôme.

IV. GRILLE ET BARÈME D'ÉVALUATION DES OFFRES

AU LIEU DE :

(Absence de grille d'évaluation dans l'ASMI d'origine).

LIRE :

Le processus de sélection sera conduit conformément à la méthode de **Sélection fondée sur la Qualification des Consultants (SQC)** prévue par le Règlement de Passation des Marchés de la Banque Mondiale (*édition de février 2025*). L'évaluation technique des manifestations d'intérêt sera formalisée sur un total de 100 points, selon la grille de notation suivante :

Critères d'Évaluation	Score Maximum
1. Expérience générale de la firme dans le domaine du Génie Civil <ul style="list-style-type: none"> • Expérience globale ≥ 10 ans (20 pts) ; Entre 5 et 10 ans (10 pts) ; < 5 ans (0 pt). 	20 points
2. Expérience spécifique de la firme dans les prestations similaires <ul style="list-style-type: none"> • Références avérées dans la maîtrise d'œuvre ou le contrôle technique de ponts : 20 points par projet d'ouvrage d'art justifié (maximum 2 projets). 	40 points
3. Qualification et compétences du personnel clé (Chef de Mission) <ul style="list-style-type: none"> • Niveau académique & profil d'Ingénieur Génie Civil Bac+5 (10 pts). • Expérience générale ≥ 10 ans dans le suivi des infrastructures de transport (10 pts). • Expérience spécifique comme Chef de Mission sur ≥ 2 projets de ponts ≥ 15 ML (15 pts). • Maîtrise des logiciels métiers (Dessin, Calcul de structures, Gestion de projet) (5 pts). 	40 points
TOTAL GÉNÉRAL	100 points

Le score technique minimal requis pour être qualifié est de **75 points**.

N.B. : En cas d'égalité de points au score technique total (y compris en cas de note maximale de 100/100) entre deux ou plusieurs firmes candidates à la première place, les critères de départage successifs et hiérarchisés suivants seront appliqués pour désigner le consultant classé premier :

1. Le candidat justifiant d'au moins un (01) contrat de maîtrise d'œuvre ou de contrôle d'ouvrage d'art dans le cadre d'un projet financé par la Banque mondiale ;
2. En cas d'égalité persistante, le candidat justifiant du plus grand nombre de missions d'études complètes ou de conceptions de ponts ;
3. En cas d'égalité absolue, le candidat dont le Chef de Mission proposé dispose de la plus longue expérience spécifique (en nombre d'années) dans le domaine du contrôle des ouvrages d'art.

V. MODALITÉS, DATE ET HEURE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES

AU LIEU DE :

...au plus tard le 11 juin 2026 à 14 Heures 30, heure locale.

LIRE :

Afin de garantir le respect des délais réglementaires de mise en concurrence, les manifestations d'intérêt, rédigées en français ou en anglais, devront être transmises par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **30 juin 2026 à 14 Heures 30 minutes, heure locale.**

Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur une clé USB ou un CD/DVD devra obligatoirement être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde » à l'adresse suivante°: « À l'attention de Monsieur le Président du Conseil Régional de l'Adamaoua, Secrétariat Général. Avis de sollicitation à Manifestation d'Intérêt N°001/26/ASMI/CR.AD/SG du 28 mai 2026. À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Taille et format des fichiers :

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont le format PDF pour les documents textuels et JPG pour les images.

LE RESTE DE L'AVIS INITIAL RESTE SANS CHANGEMENT.

10 JUN 2026

Ngaoundéré, le
LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA



ALIOU ISSA